



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuerà à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BRUYER, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 novembre. — On a répanda de bonne heure ce matin (samedi) le bruit de l'arrivée par terre d'une dépêche de l'Inde; et ce bruit a été accompagné d'autres, tels que la reprise des hostilités contre les Birmans.

Nous sommes allés aux informations, et nous trouvons que ce bruit provient de l'arrivée inattendue de Henri Willock.

(Globe and Traveller.)

— Le *Globe and Traveller* rapporte l'extrait suivant d'un journal de Portsmouth, le *Hampshire-Télégraphe*:

« Nous apprenons qu'il y aura une réduction dans les estimations de la marine, qui seront soumises au nouveau parlement. On désarmera cinq vaisseaux de ligne, plusieurs frégates et corvettes, de manière qu'il y aura 3.000 hommes renvoyés du service. Parmi les navires qui doivent être désarmés à leur arrivée en Angleterre, se trouvent les vaisseaux de ligne *Warspite*, *Cambridge*, *Océan*, *Wellesley*; les frégates *Blonde*, *Diamond*, *Blanche*, *Darmouth*, *Menai*, *Jamar*, *Brayen*, *Alligator*, *Mersey*, et les corvettes *Slancy*, *Eclair*, *Rifleman*, *Grafshoppe* et *Primerose*.

Le *Globe and Traveller* pense que les ministres ayant pris la résolution de réduire les dépenses du service le plus important, agiront avec une grande vigueur, en faisant des réductions dans les dépenses des autres départemens de l'état.

FRANCE.

Paris, le 29 novembre. — La *Quotidienne*, journal officiel des apostoliques de France et d'Espagne, annonce aujourd'hui que le Portugal sera incessamment envahi sur trois points pour détruire le gouvernement constitutionnel. Ainsi, à en croire ce journal, ce qui a failli, dans ces trois derniers mois, amener une guerre générale, peut se renouveler au premier jour. Le discours de M. Liddell, où il appelle de tous ses vœux l'établissement des gouvernemens représentatifs, et celui de M. Caning sur le Portugal, ont excité la fureur de nos apostoliques; ils ne rêvent plus que la guerre contre la Grande-Bretagne et contre la liberté de la presse.

— Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient au sujet de l'exercice du droit de grâce réservé au monarque la même erreur d'argumentation qu'il nous opposait l'autre jour au sujet de conseils privés. Il blâme la presse périodique d'appeler la grâce du prince sur des infortunés condamnés en matière politique, notamment sur Messieurs Gauchais, Dublar, Nantil et Grandménil.

Mais lorsque le malheureux André a été condamné à mort pour avoir blanchi une pièce de deux sous, n'est-ce pas à la publicité qu'on doit le bienfait de la grâce qui lui a été accordée?

Combien d'infortunés languiraient dans les cachots ou dans les bagnes, si la presse ne faisait connaître les motifs d'indulgence qui plaident pour eux. N'est-ce pas à elle qu'on doit de savoir qu'un grand nombre de soldats sont aux galères, condamnés en vertu d'une loi de 1793, abrogée dès 1814, et que les conseils de guerre de terre et de mer continuaient d'appliquer?

Appeler la grâce du roi sur des malheureux, n'est point contester au roi son pouvoir, c'est au contraire lui rendre hommage.

(Courrier français.)

— La Cour d'assises de Riom s'est occupée, le 21 et le 22 de ce mois, de l'affaire du nommé Pierre Courraud, tailleur d'habit, âgé de 31 ans, accusé de tentative d'assassinat sur Sébastien Dechaud, son beau père. Déjà Pierre Courraud avait été par suite des débats qui ont eu lieu à Moulins, condamné à la peine de mort. L'arrêt ayant été cassé pour vice de forme, l'affaire fut renvoyée devant les assises de Riom.

Il résulte de l'acte d'accusation que, dans la soirée du 19 juin 1825, Pierre Courraud, caché derrière une haie, aurait tiré, à bout portant, un coup d'arme à feu, chargée à deux balles, sur son beau père; que l'une des balles se serait aplatie sur une pièce de 1 fr., et l'autre sur la tabatière de Sébastien Dechaud, sans que celui-ci éprouvât la plus légère douleur, et que même il reçut la plus petite blessure, si ce n'est une égratignure presque imperceptible.

Trente trois témoins ont été entendus, tant à charge qu'à décharge; aucun ne dépose de *visu*; presque tous s'accordent à dire qu'il existait de grandes inimitiés entre le beau père et le gendre.

Un témoin à charge, le nommé Dumontais, a déposé que Sébastien Dechaud lui avait offert et fait offrir, à trois reprises différentes, une somme de 25 louis pour rendre un faux témoignage contre son gendre.

La défense de l'accusé était confiée à M^e Bayle, assisté de M^e Charles Mazon, jeune avocat de Montluçon, qui a défendu Courraud à Moulins, et a voulu suivre son client aux assises de Riom.

Courraud a été acquitté. Nouvel et frappant exemple de l'incertitude des jugemens humains. (*Gazette des Tribunaux*.)

— Un honorable magistrat, président d'une des chambres de la Cour royale, a été ce matin insulté et pris au collet par la sentinelle placée au bas de l'escalier de la cour d'assises, à l'entrée du corridor qui conduit à la chambre des appels de police correctionnelle. L'officier du poste a été aussitôt mandé au parquet de M. le procureur-général et a fourni sans doute les explications exigées. Il est certain que la consigne donnée à cette sentinelle a occasionné fréquemment jusqu'à ce jour des difficultés, même les scènes les plus affligeantes.

— Tous les membres du conseil municipal de Felletin, chef lieu du canton, dans le département de la Creuse, ont dernièrement donné leur démission, et il ont eu soin d'en spécifier les motifs sur le registre des délibérations.

Le premier considérant se fonde sur l'introduction dans le collège de cette ville de professeurs qui se glorifient d'être jésuites, et qui ont signalé leur mise en possession de cet établissement par l'expulsion d'un grand nombre d'élèves, sur des motifs souvent peu graves.

Le second motif allégué par les pétitionnaires résulte de la fermeture de l'église du Château, laquelle n'a point d'autre cause que l'avarice d'une seule personne contre cette église, ou se rendaient les quatre cinquièmes de la population, et les rédacteurs de l'acte dont il s'agit expriment contre cette personne des accusations, parmi lesquelles se trouve celle de ne respecter ni les usages ni les habitudes, et de ne connaître d'autre règle que sa volonté.

Les démissionnaires terminent ainsi :

« Mus par le sentiment de nos devoirs, et après avoir fait tout ce qui est en nous pour obtenir justice, ne croyant point manquer au respect que nous devons au trône et à la religion en montrant une fermeté qui est l'effet de consciences pures et éclairées, et qui ne pâlisent point devant les abus, de quelques masques qu'ils se couvrent ;

« Déclarons faire acte de nos regrets d'avoir contribué à l'anéantissement du ci-devant collège de cette ville ;

« Protester contre la violation des droits des convenances des quatre cinquièmes des habitans de cette ville par l'invasion de l'église du Château. »

— Un jeune homme de Toulouse, le sieur Jean Beaux, se voyant poursuivi par un gendarme qui voulait l'arrêter sur l'ordre verbal du commissaire de police, se défendit contre ce gendarme, qu'il blessa au doigt, et parvint à s'échapper. Traduit pour ce fait devant la cour d'assises de Toulouse, le jeune Beaux a été déclaré non coupable par le jury, sur la plaidoirie de M^e Faure, son avocat, lequel a soutenu qu'aux termes des art. 299 et 300 de l'ordonnance royale du 29 oct. 1819, sur le service de la gendarmerie, le gendarme Thuries était sans pouvoirs pour arrêter son client.

— Plusieurs de nos auteurs dramatiques les plus célèbres ont conçu l'idée de profiter de l'occasion d'un nouveau projet de loi sur la presse pour adresser aux chambres une pétition à l'effet d'obtenir qu'il soit introduit dans la loi une disposition concernant la publication des écrits par le moyen de la représentation théâtrale. Ils ont pensé avec raison que les ouvrages dramatiques devaient participer à la liberté garantie par l'article 8 de la Charte. Lorsque tous les Français ont légalement le droit de publier leurs opinions, que toutes les propriétés et toutes les industries doivent être protégées, comment une seule classe de Français est-elle exclue du droit commun, et pour ainsi dire mise hors la loi? Il est certain que les auteurs dramatiques sont livrés sans protection à l'arbitraire le plus absolu, et que les agens de cet arbitraire en abusent avec une tyrannie révoltante.

La démarche des auteurs dramatiques peut n'avoir pas de succès; il est possible que leur pétition soit mise comme tant

d'autres aux oubliettes de l'ordre du jour ou de la question préalable; mais quand on réclame son droit avec persévérance, on finit à la longue par se faire écouter. Les auteurs dramatiques, en même temps qu'ils défendent une cause légitime, ce qui est toujours une action louable, donnent aux citoyens opprimés par l'arbitraire un exemple de courage qu'on ne saurait trop recommander.

Voici les noms des auteurs qui se sont réunis en commission provisoire, à l'effet de pourvoir aux premiers soins qu'exige la démarche proposée dans l'intérêt commun: MM. Alex. Duval, Picard, Etienne, Casimir Delavigne, Delaville, Ancelot, Depagny, Casimir Bonjour, Scribe, Théaulon, Germain Delavigne. (J. du Commerce.)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 2 DÉCEMBRE.

¶ Vu l'abondance des matières et des annonces, le journal paraîtra demain dimanche.

Le résultat de la collecte faite entre les militaires de tout grade de la province de Liège, pour le soulagement des malades du nord de la Hollande, s'élève à 400 florins des Pays-Bas pour la province de Groningue, et à 264 fl. pour la province de Frise.

— Le recteur magnifique de l'université de Groningue a décidé le 25 novembre que, vu la considérable diminution de la mortalité, d'après les déclarations des médecins, il ne paraît plus nécessaire d'ajourner davantage les leçons académiques; en conséquence elles s'ouvriront le 5 décembre prochain, époque annoncée précédemment.

— Nous lisons dans l'*Ami du Roi et de la Patrie*, du 29 novembre:

« On dit que tout le bruit qu'on a fait pour le canal de Charleroi et de la canalisation de la Sambre, est une mauvaise plaisanterie. Un voyageur qui a circulé dans le pays, où il croyait trouver les travaux en activité, n'y a pas vu une pioche. »

Nous répondrons à cela que la dépense des travaux actuellement exécutés sur la Sambre s'élève à 800,000 florins; qu'il y a plus de 400,000 aunes de terrassements faits en lit de rivière, 14 maisons d'éclusiers achevées, 7 écluses presque terminées, 8 écluses et un pont commencés, et dont les travaux n'ont été interrompus momentanément qu'à cause de la saison. (Dragon.)

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION. — Statistique de la province de Liège.

La Société d'Emulation de notre ville, sentant enfin le besoin d'activer ses travaux dans un but utile, s'occupe en ce moment du projet d'une *Statistique de la province*, dont les principales divisions seraient partagées, suivant leurs attributions respectives, entre les comités de littérature et beaux-arts, des arts et manufactures, des sciences physiques et mathématiques, et d'agriculture. Cette entreprise importante, digne de notre époque, digne de servir de modèle à toutes les associations intellectuelles de la même espèce, est sans doute d'une exécution difficile; mais avec une sage distribution de besogne, une coopération active de tous les membres, et le concours de l'administration dont l'intervention est ici indispensable, beaucoup d'obstacles pourront être aplanis. C'est d'ailleurs un genre de travail susceptible de se perfectionner à chaque année; beaucoup d'essais ont été tentés, la plupart sans beaucoup de fruit. La statistique est encore une science nouvelle. Elle ne date guère que d'un siècle et demi.

« On ne saurait se figurer, dit un journal, combien au temps de Louis XIV était grande l'ignorance de la science statistique. Guillaume Petty, son fondateur à Londres, rapporte dans un de ses traités qu'une discussion était engagée sur la comparaison de la population de l'Angleterre et celle de la Hollande; il y avait des gens qui soutenaient que la Hollande possédait deux fois plus d'habitans que l'Angleterre, et qui réduisaient à deux millions d'âmes la nation anglaise. Petty lui-même, homme fort éclairé, tombe dans les erreurs les plus bizarres. Ainsi, par exemple, il établit que la population de Londres double tous les quarante ans, et affirme qu'en l'an 1800 plus de 5 millions d'habitans seront renfermés dans l'enceinte de la capitale de l'Angleterre. Mais ce qui peint surtout l'état des idées à cette époque, ce sont les questions qui se mêlaient aux recherches statistiques; dans une série de problèmes indiqués par Petty, se trouve celui-ci: quelles ont été, chaque millier d'années, depuis le déluge, les variations numériques de la quantité du poisson de mer et du gibier? Il s'efforce aussi de démontrer qu'au jour du jugement dernier, il y aura assez de matière dans le globe terrestre pour fournir des corps au genre humain ressuscité. »

Les recherches statistiques sur la ville de Paris et sur le département de la Seine, publiées par les soins de M. de Chabrol, préfet de ce département, pourraient être consultées avec fruit par les membres de la Société: trois volumes ont déjà paru; ils contiennent 298 tableaux. « Ces tableaux se divisent en deux classes. Les uns, destinés à constater des faits véritables, dont ils doivent aider à déterminer les lois, se reproduisent dans tous les volumes: tels sont ceux sur la météorologie, la population, les consommations, les hôpitaux. Les autres, exposant des faits, au moins mobiles, ou dont il est moins nécessaire de marquer les variations annuelles, ne prennent place qu'une fois: dans cette classe se rangent les tableaux sur la géologie, les manufactures, certaines institutions civiles. Chaque volume continue de défricher le champ que les précédents ont commencé d'exploiter; et ainsi se réunit dit le *Globe*, une masse prodigieuse de renseignements, d'où jaillit une vive et abondante lumière pour l'économiste, le philosophe, le négociant, l'homme d'état. »

Ch. Rogier.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

ENCYCLOPÉDIE PORTATIVE, publiée par Galand et Co. A la physique des corps pondérables dont nous avons annoncé hier la publication, vient se joindre naturellement comme seconde partie la physique des corps impondérables, qui vient également de paraître.

Cette seconde partie qui traite des fluides si importants à connaître tels que l'électricité, la chaleur, la lumière, a fait depuis un petit nombre d'années de grands et rapides progrès. Les auteurs, MM. Babinet et Bailly, se sont attachés à introduire dans leur ouvrage les nouvelles théories, et à donner une idée des découvertes les plus récentes.

Sans doute d'aussi minces volumes que les traités de l'*Encyclopédie portative*, ne sont pas de nature à faire avancer beaucoup la science; ni à produire de profonds physiciens; mais par leur peu d'étendue même, et surtout par la modicité de leur prix, ils peuvent contribuer à répandre dans les classes peu éclairées, beaucoup de saines et utiles notions que jamais elles n'iront chercher dans de gros livres.

M. Collin, membre de la société royale académique des sciences de Paris, et instituteur autorisé de langue française et latine, à Bruxelles, est l'auteur d'un recueil varié d'ouvrages destinés à l'instruction de la jeunesse.

Nous connaissons de lui: le *petit répertoire*, ou abrégé de la mythologie, de l'histoire grecque, de l'histoire romaine, etc., etc., la *logique simplifiée*, le *miroir du guerrier*, les *principales curiosités de l'univers*, la *grammaire française*, la *petite histoire de France*, la *petite histoire de la Belgique*, la *petite histoire de la Hollande*. On cite aussi du même auteur: le *maître de français*, la *géographie de France*, le *maître d'éloquence française*, le *maître de latin*, le *maître de littérature*, la *méthode latine*, les *dictionnaires des commençants*, la *grammaire des petits enfants*. Voilà de quoi faire pâlir la réputation des Ch. Letellier, et des Pierre Blanchard qui ne se lassent pas d'écrire, d'écrire pour l'éducation de la jeunesse. Comme il est impossible que tant de compositions diverses n'offrent point des endroits défectueux, des développemens incomplets, et des erreurs mêmes, M. Collin fera bien maintenant de s'attacher à perfectionner plutôt qu'à produire. Un livre d'éducation est une chose plus sérieuse et plus difficile qu'on ne pense: témoin le très petit nombre de bons ouvrages à distinguer dans cette masse de livres élémentaires lancés chaque année dans le public.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 1^{er} décembre. — Dette active, 2 112 814 fr. 51 c. Obl. du synd. 4 112 d'intérêt. Act. de la s. de comm., 4 112 d'intér., 87 718 a 88.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 30 novembre. — Dette active, 51 518 111 6 A. Différée 53 64 P. Bill. de chance, 17 314 P. Synd. d'amort., 93 518 112 P. Lots d°, 86 314 A. Act. de la soc. de comm., 87 88 P.

BOURSE DE PARIS du 29 novembre. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 99 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 000 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 juin, 71 35 c. Actions de la banque, 2072 50. Emprunt royal d'Esp. 1826, 54. Emprunt d'Haïti, 710 00.

Prix du Pain à Liège du samedi 2 décembre.

Seigle . . .	17 1/2 cents (au lieu de 16 1/2.)
Ménage . . .	23 1/2 " (au lieu de 22.)
Blanc . . .	33 " (au lieu de 32.)

SPECTACLE. — Dimanche 3 décembre, n. 3 du 2^e mois d'abonnement la 2^e représentation du *Monstre et le Magicien*, mélodrame à grand spectacle, en 3 actes; précédé de la *Forêt de Sénart*, opéra en 3 actes.

Lundi 4. La *Dame Blanche*, opéra en 3 actes. L'affiche du jour annoncera les autres pièces.

TEMPÉRATURE DU 2 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat., 6 d. au-dessus 0; à 1 h. après midi, 8 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Avec permission des autorités.

Le GRAND COMBAT d'animaux aura lieu dimanche 3 déc., à deux heures et demie, dans le manège du sieur Lassence, place St-Pierre. Le prix d'entrée est de 47 cents par personne. Les chiens des amateurs sont admis au combat.

On a construit au manège, des amphithéâtres pour les spectateurs. (1370)

La nouvelle représentation de l'*Ascension de Notre-Seigneur*, Grande Galerie d'art de Vienne, composée de plus de cent quatre-vingts statues, est à voir aujourd'hui dimanche et demain lundi, avec grande illumination; elle commencera à cinq heures. La galerie est établie dans les salons de la Halle des Drapiers, rue Feronstrée. Le prix d'entrée est de 23 7/2 cents. Pour les militaires, enfans et domestiques, 14 cents.

Dimanche prochain, on jettera une roue de DINDONS et JAMBONS, et un COCHON gras, chez Pirnay, faubourg d'Amorceur.

Dimanche et lundi on jettera une roue de DINDONS, chez Debeur, faubourg St. Gilles, aux Trois Roses.

AU GASTRONOME, Pont d'Île, l'on vient de recevoir de Bohême directement, des fesans, dit coqs de Bruyère. (1384)

Chez Parfondry, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches. (1042)

J. F. Peret, rue Ste.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, et en recevra encore demain

Tart, derrière l'Hôtel de ville, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, oranges douces, citrons de Malaga, figues fines en cabas de 114 et 112 livre des Pays-Bas, raisins muscats, première qualité; amandes fines nouvelles.

BILLET, marchand à prix fixe, de Bruxelles, déballé rue Féronstrée, en face de l'ancienne église St. George,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment des articles qui suivent, savoir : dammiers en acajou fermant à clé et renfermant une toilette et encrriers, grandes poupées de plusieurs façons; bourses en soie avec ressorts à 47 cents; tabatières fines en buis, sonnettes de table, fusils d'enfants, jarretières élastiques fines et communes pour dames, cuillères à café platinées en argent et quantité d'autres articles très avantageux, qu'il vient d'ajouter à son assortiment de 22 cents et 13 cents la pièce, la paire, la douzaine, le paquet ou la boîte.

Dumoulin, rue Souverain-Pont, n. 580, vient de recevoir un assortiment de **COUQUES DE DINANT**, qu'il vend au plus juste prix. (1332)

JOUETS DE ST. NICOLAS.

Au prix de facture pour cesser cet article; belle collection à 12 cents la pièce, la paire, la boîte, etc., etc., ce qui se vend à 13 cents. Autres objets de même genre à différents prix, toujours de facture, place St. Lambert, à la *Rose rouge*, n. 72. Au même numéro il y a aussi un joli quartier garni à louer.

A vendre à bon compte, des *jouets d'enfants*, de Paris et d'Allemagne; du bon vin de plusieurs récoltes; des bois de fusil de tous genres; de jeunes épines. Deux maisons neuves, sises à Coronmeuse, à louer, bâties à la moderne. S'adresser à l'enseigne des *Trois Couronnes*, sur le Marché. n. 26, à Liège. 136t

Bodson fils, coiffeur de Paris, rue Féronstrée, n. 597, nouvel industriel pour les faux-toupets et perruques de son invention qui ne retrécissent jamais, fabrique également les tours indéfrisables d'un nouveau genre sans épingle ni agraffe, imitant parfaitement le naturel, perfectionne la nouvelle coiffure à la Madone, ainsi que turbans, mèches bombées, note de son invention. (1395)

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Qui aura lieu le quatre présent mois, sur la place du Grand Marché de Liège, aux dix heures du matin, consistant en haute garde-robe, tables, chaises, pendule, armoires, buffets, bois-de-lit, bouloirs, casseroles en cuivre, chandrons en fer de fonte et autres objets dont le détail serait trop long. Le tout argent comptant. (1398)

(464) VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

En vertu d'un jugement d'autorisation, il sera procédé le 18 janvier 1827, à deux heures de l'après-midi, au bureau de M. le juge-de-peace, rue Plattes-Pierres, n. 603, à Liège, par le ministère de M. *Lambinon*, notaire à Liège, à la vente publique et aux enchères, des immeubles ci-après désignés:

Premier lot. Une petite ferme, avec six bonniers 24 perches sises P.-B. de jardin, vergers, terres et bruyères, sise en lieu dit sous l'Abbaye de Beaufays, commune de Forêt, exploitée par Jean-Joseph Pissard.

Deuxième lot. Une prairie plantée d'arbres, close de hayes vives, mesurant 40 perches, située en lieu dit Vinave de Cohaire, commune de Villers-l'Évêque, exploitée par Jean Capelle.

Aux clauses et conditions reprises au cahier des charges, dont on peut prendre connaissance chez M. le juge-de-peace et en l'étude dudit notaire.

S'adresser en outre, soit pour voir les immeubles, soit pour d'autres renseignements à MM. Lefebvre, rue derrière Saint-Denis, n. 656, et M. Frédéric Gilman, rue Hors-Château, n. 458, à Liège.

G. Legrand, fabricant de meubles en acajou, donne avis, que son magasin est assorti de genres des meubles de la plus grande beauté, et à des prix modérés, rue Féronstrée n. 591. à Liège. (1397)

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir en cette ville pour enseigner les langues hollandaise et française, l'arithmétique et l'écriture. Il donnera des leçons chez lui et en ville. Il y aura un cours hollandais tous les jours de 11 heures jusqu'à 12, et le soir de 7 jusqu'à 8 heures. On peut s'adresser Basse-Sauvenière, n. 820. J. F. PEX. (1390)

Ann. 552, rue Pont d'Avroy, on demande une servante. (1396)

(470) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe qu'elle procédera publiquement à la salle de ses séances, le lundi 11 décembre 1826, à 3 heures de relevée, à l'adjudication au rabais et à l'extinction des feux, des articles détaillés ci-après, pour le service de ses établissements pendant l'année 1827; savoir:

1° Savon, 2° huile à brûler, 3° vin de Bordeaux, 4° vinaigre de pommes, 5° et ardoises 1ere. qualité.

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé une soumission, au plus tard dans la matinée du jour de l'adjudication, et pour qu'elle soit admise, elle doit être rédigée sur papier timbré et indiquer en toutes lettres en argent des Pays-Bas, le prix: 1° de la livre nouvelle pour le savon, 2° du litron pour l'huile, le vin et le vinaigre, 3° et du mille pour les ardoises; en joignant un échantillon à la soumission. Le cahier des charges est à voir tous les jours, depuis neuf heures jusqu'à midi, au secrétariat de la commission.

J. H. Demonceau, commissionnaire, sur la Batte, n. 1093, a reçu un nouvel envoi de toiles de Brabant, entr'autres des toiles superlines, toiles grises pour sacs à houblon, et toiles de voile pour tabliers de bateliers et de brasseurs. — Vins vieux de Bordeaux chez le même, à prix très modérés. (1393)

(468) Il sera procédé le cinq décembre 1826, aux deux heures de relevée, chez *Deloncin*, entrepreneur de ventes, quai d'Avroy, n. 577, à la vente de meubles, consistant en garde-robes, tables, chaises, tabac à fumer et quantité d'autres objets. Le tout argent comptant.

Maison avec cour, jardin et dépendances à vendre, à rendre ou à louer, portait le n. 8 à Coronmeuse. S'y adresser pour renseignements. A vendre au même n. une chaîne de bure, dite cowette de vallée. (1391)

() BELLE VENTE DE LIVRES

D'histoire, littérature, jurisprudence, piété, voyages, dictionnaires et classiques, entre autres l'histoire générale des voyages par Laharpe, 60 volumes. — Histoire romaine par Catrou, 20 vol. in-4°, belle édition, avec figures, en tail-douce, etc. etc., dont la vente aura lieu mardi et jeudi 12 et 14 décembre 1826, à deux heures de relevée, par le ministère de M. *Delvaux*, notaire en son étude, place Verte, à Liège, où le catalogue se distribue, de même que chez M. *F. Loxhay*, imprimeur, rue de la Magdelaine, n. 103. Au prix de 6 cents.

() Jeudi sept décembre 1826, à onze heures précises du matin, pour finir en un jour, dans le chantier des sieurs *L. Delvaux, F. Doneux* et sœur, sur Avroy, le notaire *Delvaux* vendra une très-grande et très-belle partie de bois sciés fort secs, propres à employer de suite; savoir: une grande quantité de planches et quartiers de chêne de longueur extraordinaire, depuis 4 1/2, 5, 5 1/4, 6, 6 1/2 et 7 aunes, de très belle qualité, barreaux et feuillots, une grande quantité de wères, terrasses et posselets, une grande partie de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc, horrons de chêne, de frêne, de cérisier et d'orme, etc. Argent comptant.

LOTÉRIE.

Terre de Geisenheim, dans le Rhingau, près du Johannisberg.

Par arrêté de S. M. le roi des Pays-Bas en date du 31 mars 1826, n. 114, les soussignés sont autorisés à effectuer le débit des billets, de la mise en loterie de la Grande terre Seigneuriale et Allodiale, ayant appartenu ci-devant au prince de METTERNICH, avec les vignobles et dépendans, située à Geisenheim, dans le Rhingau, près de Wisbaden et de Schwabach, au pied du Johannisberg et non loin du Rhin. Le nombre d'actions n'est qu'à 25,000.

Par autorité suprême de la régence ducale de Nassau, et sous la garantie de MM. *J. F. Gontard et fils*, banquier à Francfort sur Mein, on a irrévocablement fixé le tirage au 28 décembre 1826.

Il se réglera sur celui de la loterie de la ville libre de Francfort sur Mein, composée de 25,000 billets. L'actionnaire à qui le gros lot écherra en partage, recevra la terre affranchie de toute dette, et exempte de tous frais, ce qui assure à cette loterie la prééminence sur toutes les autres, c'est qu'elle se rattache au tirage d'une loterie de la ville libre de Francfort.

Cette riche et vaste propriété seigneuriale, si renommée par sa situation pittoresque dans une contrée à juste titre appelée l'Eden de l'Allemagne, avec ses droits seigneuriaux, son château, ses bâtimens, ses vignobles, bois, terres labourables, droits de chasse, de pêche et autres dépendances, a une valeur de fl. 95,000 des Pays-Bas.

Si l'on préfère, on peut recevoir à titre de rachat en espèces, fl. 50,000 P. B.

Les prix en argent s'élèvent en outre à . . . 20,890 »

Un capital consiste en 11 pièces ou 15,400 bouteilles vins fins et précieux récoltés sur la terre même et évalués à . . . 11,000 »

Un autre prix de 8 pièces ou 8,400 bouteilles . . . 5,500 »

1208 prix et primes d'un total de . . . 132,300 »

La somme destinée pour le rachat de la terre, ainsi que les prix et primes, seront acquittés en argent des Pays-Bas, à Amsterdam, chez MM. *Goll et compagnie*, banquiers, dûment autorisés à cet effet par MM. *J. F. Gontard, et fils*, banquiers à Francfort sur Mein, et à Bruxelles au bureau des soussignés.

Comme cette loterie ne se compose que de 25,000 actions, et que la situation magnifique de la terre seigneuriale dont s'agit, ainsi que l'excellence de ses vins, a déjà engagé beaucoup de personnes à y prendre part, il ne reste plus que peu de billets disponibles.

On peut se procurer ces actions originales dûment visées et enregistrées, à raison de fl. 10-75 cents P. B. au bureau des soussignés, ainsi que le plan de la loterie gratis.

L. DEUTZ et Co.,
A Bruxelles, place de la Monnaie, n. 679, et à Amsterdam, rue Warmoestraat.

On trouve aussi des billets et plans au prix de 11 fl. P.-B., à Liège, chez *J. H. Demonceau*, commissionnaire en marchandises sur la Batte, n. 1093;

A Maestricht, chez Mde. Ve. Lefebvre-Renard, libraire;

A Hasselt, chez M. Albert Franssen, greffier;

A Tongres, chez M. P. H. Vrindts, secrétaire de la régence.

A Peer, chez M. J. Hollanders, juge-de-peace du canton d'Achel. (1394)

J. D. Cleban, marchand, chapelier et de nouveautés, à Verviers, débite : pelleteries de tous genres à 25 p. 0/0 au-dessous du cours, consistant en pelerines, widhoua, fichus, garnitures de robes, de pelisses et de manteaux, à l'usage des deux sexes, chancellières, etc. Bonnets de loutre brun, maron, première qualité à 7 fl. 09 c. P. B., seconde de 3 78 à 5 68. Bonnets zéphir brun très distingués à 6 62. Bonnets et casquettes en maroquin, en drap et veau marin.

Les prix selon les formes.

Deux mille peaux de tous genres lui viennent d'arriver; tels que petit-gris, chinchillas, génot, fouines, martes, lapins, astracans, loutres et veaux marins, etc. Il a reçu plusieurs envois tous récents, en mérinos, fichus, gilets, cravattes, foulards des Indes, gants, bretelles, colliers, sacs de dames et de nuit pour le voyage, bourses, quincailleries de France et d'Allemagne, jouets d'enfants, objets curieux et du meilleur choix.

Il est réassorti en chapeaux castors, de Paris, ainsi que chapeaux imperméables d'une fabrique brevetée par S. M. le roi des Pays-Bas.

Il tient les ouates de coton et de filasse, ainsi que toutes fournitures qui ont rapport à la pelleterie et à la confection des bonnets et casquettes. ()

() **Aumagasin de soieries de Lyon, à PRIX FIXE, place derrière la comédie, n. 713, J. Léonard** a reçu les couleurs les plus nouvelles en marceline, gros de Naples, levantinne, satin, persanne, velours, schals longs, carrés, fichus, étoffes fines, ornemens d'églises; qu'il vend prix de fabrique. (968)

(467) **C. Corbruy, rue Cheravoye, n. 585, à Liège, fabricant de poêles, a dans son magasin, un grand assortissement de toutes espèces, tels qu'à colonne, pedestaux en vase, œils de boeuf, à l'anglaise, cuisinière, fours économiques, etc., au goût le plus moderne, et aux prix les plus modérés.**

Grand quartier à louer, rue Souverain-Pont, n. 332. (1381)

() **135^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.**

Les personnes intéressées sont informées de la sortie dans la 3^{me} classe des numéros 6203, 7, 20, 21, 50, 51, 59, 60, 61, 12, 32, 36, 60, 82, 98, 29401, 26, 32, 55, 56, 74, 91 et 97. Le tirage de la 4^{me} classe aura lieu le 11 de ce mois: l'on peut se procurer des lots entiers et par parties chez le collecteur soussigné, soit pour la 4^{me} ou pour toutes les classes. D. MATHIAS.

Sauveur, fabricant orfèvre, n. 494, rue Table de Pierre, cherche un apprenti âgé de 14 ou 15 ans, achète vieille argenterie et pièces démonétisées à leur valeur intrinsèque. (1354)

Deribeaucourt, rue Neuvise, au Sauveur, achète couronnes, lous légers et toutes monnaies quelconques.

MONNAIES HORS DE COURS

Le sieur **Vidal, de Paris, continue de recevoir les pièces de six et douze sous, ainsi que les couronnes rognées pour leur ancienne valeur, de même que tous les mauvais liards hors de cours; le florin de Liège pour 47 1/4 cents. Il vend à bon marché et à prix fixe. Il est déballé à l'hôtel du Canal de Louvain, derrière le Palais, à Liège.**

Chambre garnie à louer avec ou sans pension, rue St-Aldbert, n. 759. (1096)

(462) **A vendre une bibliothèque à crémalière, avec son bureau; elle se démonte et peut se placer en une ou plusieurs parties. — S'adresser rue du Pot d'or, à l'Anneau d'or, n. 619.**

Très bon cheval et cabriolet presque neuf à vendre, rue Fond-St-Servais, n. 51. (1392)

(464) **La commission des Hospices Civils de Liège, informe que lundi, 11 décembre 1826, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, elle mettra en adjudication publique à l'enchère et à l'extinction des feux en deux lots:**

1^{er} Lot. — La démolition d'une maison sise à Hamoir en Condroz, en abandonnant à l'entrepreneur tous les matériaux.

2^{me} Lot. — Et la démolition du quartier de maître de l'ancien château de Tignée, en abandonnant à l'entrepreneur une partie des matériaux.

Lors de l'adjudication l'entrepreneur devra fournir caution.

Le cahier des charges est à voir, tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi, au secrétariat de ladite commission.

(447) **Vente du Moulin des Bons-Enfants.**

Le LUNDI 4 décembre 1826, aux deux heures de relevée, on exposera en vente aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^e **Bertrand, notaire à Liège, place St. Pierre, n. 871, le moulin appelé vulgairement des Bons-Enfants, avec biez, coup-d'eau, maison et dépendances, situé à Liège, rue des Bons-Enfants, pour en avoir la jouissance au 25 décembre prochain.**

Le cahier des charges, qui présente toutes facilités et sécurités à l'acquéreur, est déposé chez M. **Louis Dejaer, rue St. Séverin, n. 474, et en l'étude dudit M^e Bertrand, notaire.**

(450) **Belle et considérable vente de Marchandises d'usage.**

M. **Walshy, rue sous la Petite-Tour, n. 63, voulant définitivement cesser son commerce, fera vendre en hausse publique, sous la direction du sieur P. H. J. Duvivier, entrepreneur de ventes, le 11 décembre 1826, et jours suivans, à neuf heures du matin, les marchandises dont suit le détail: draps et casimirs de toutes couleurs et qualités, velours, piqué, basins, étoffes pour gilets, satin, taffetas, flanelle, coton, cotonnette, nanquin, nanquinet, reps, printanière, toile, mousseline, percales, mouchoirs, schals, dentelles, rubans, bas, boutons, et une infinité d'autres articles trop long à détailler que l'on peut voir dès à présent.**

() **Vente définitive d'un Moulin, Distillerie et Maison.**

Mercredi 6 décembre 1826, à deux heures de relevée, par-devant M. Boverie, juge de paix des quartiers de l'Est et Nord de la ville de Liège, en son bureau rue Neuvise, le notaire **Pâque** procédera à la vente aux enchères publiques:

1^o Du moulin dit des **Grandes-Oies**, situé à Liège, Outre-Meuse, n. 552, avec autres bâtimens, distillerie, jardin et prairie, de la contenance d'un bouffier 4 perches.

2^o D'une maison avec cour et bâtimens derrière, sise à Liège, rue Puits-en-Sock, n. 926, portant l'enseigne du **Caualier**.

On peut en voir les conditions au bureau de M. le juge de paix et en l'étude de M^e **Pâque**, dépositaire des titres.

(466) **Samedi 16 décembre 1826, à 10 heures précises du matin, la demoiselle Anne-Joseph Hanson fera vendre en hausse publique par le notaire Bernard, chez la dame veuve Grade, sur la chaussée à Hognoul, le moulin à vent de ce lieu, très-avantageusement situé.**

Place St. Pierre, n. 873, à louer, meublé, un pavillon situé dans un jardin, et formant une habitation entièrement séparée du corps de logis principal. On désire une personne seule, avec ou sans domestique.

A la requête des héritiers de Lasaulx, M^e **Lys, notaire à Verviers, exposera publiquement en vente, le mardi 12 décembre prochain, aux trois heures de relevée. 1^o Deux fermes situées à Haloux, commune de Limbourg. 2^o Deux autres fermes situées, l'une à Goé, l'autre à la Pierresse, commune dudit Goé. 3^o Une grande maison avec deux jardins dans la ville de Limbourg. 4^o Enfin, plusieurs jardins et pièces détachées.**

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente est à voir en l'étude dudit notaire **Lys, à Verviers, et en celle de M^e Emonts, avoué, à Liège. (1311)**

CIRAGE ANGLAIS

DE LA MAISON ROBERT WARREN'S DE LONDRES.

Cette composition, avantageusement connue, rend le cuir imperméable et lui conserve toute sa souplesse en lui prêtant en outre un noir très-brillant. — Le seul dépôt dans la province est chez le Sr. **Salkin, rue du Pont-d'Avroy, n^o 569. Il vient d'en recevoir une forte quantité. A PRIX FIXE.**

A vendre avec grande facilité de paiement, une distillerie complète et en très bon état, avec un moulin à farine, pour un ou deux chevaux. S'adresser chez M. Galiani, négociant, à Ampsin. (1346)

() **A vendre de gré à gré, 1^o deux maisons contigues, portant le n. 156, sises sur la Fontaine, au coin de la rue Frère-Michel, à Liège, occupées par la veuve Barbutio; 2^o et une autre maison n. 168, enseignée du Prince Eugène, sise derrière Ste. Catherine, occupée par le Sr. Degueldre. S'adresser à M^e **Libens, notaire, place St. Pierre, n. 21, ou à M^e Deponthière, avoué à la cour, rue Pont-d'Ile.****

La V^e Charles, née Deneumoulin, place St-Denis, n. 743, a reçu un assortiment de belle toile de Brabant, de toute largeur, ainsi que superfine 414 et 413; lin Flandre de toute qualité; huile épurée; chandelles de Brabant; fromage d'Hollande première qualité; le tout au plus juste prix. (869)

Quantité de jasmins et très beaux mirthes en boule et en pyramide de plusieurs espèces et de 2 à 3 aunes de hauteur, à vendre au n. 144, fond St. Servais. (1149)

L. Gaillard, marchand luthier, rue Pont-d'Ile, n. 21, à Liège, prévient les amateurs que voulant se défaire de son commerce, il vendra tous ses instrumens au plus juste prix. Au même numéro il y a aussi à vendre un tour et une très belle vitrine. (1287)

() **A louer pour le premier mars 1827.**

Mardi 5 décembre 1826, à neuf heures du matin, la commission des hospices civils de Liège, exposera en location aux enchères, un jardin avec cabinet situé rue Frère-Michel, et un autre jardin avec maison d'habitation, etc., situé à l'hospice des Orphelins, rue Agimont. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices, rue Féronstrée.

Appartemens, avec cour, cuisine, caves, greniers, fontaine d'eau de St. Jean, à louer, rue Barbe d'Or, n. 1040. S'adresser à la Goffe, n. 1022. (1347)

Appartement à louer rue Pont-d'Ile, n. 831. (1380)